

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2021

PRESENTS : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – PORT-HELLEC Y. – BÉDARD F. – DANILO B. – GUERRIER A. – HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L. – LEGRAND C. – PHILIPPOT B. – WINCKEL U.

Absente excusée : Mme QUELLARD M.P

Secrétaire de séance : Mme QUÉMARD Christelle

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis enlèvement de souches d'arbres au Pumptrack.
- Un poste pour la future Médiathèque.
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

01-09-2021

CLECT du 31 Mai 2021

Modalités d'évaluation des charges à :

-Transfert des compétences dans le périmètre de la Communauté de communes :
Transport scolaire pour les communes de Bohal et Lizio.

Section	Commune Bohal	Commune Lizio
Fonctionnement	5 557€	7 552€
Investissement	2 050€	4 445€

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide d'appliquer ces montants au transfert de charges.

-Dé-transfert de la compétence Bureau d'Information Touristique (BIT) en faveur de la commune de Beignon.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération.

- ☞ Décide d'accepter le dé-transfert du Bureau d'Information Touristique (BIT) en faveur de la commune de Beignon.

-Adhésion par OBC des modalités de calcul au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Après lecture des éléments et des tableaux d'analyse des coûts, décide de retenir les montants répartis pour saint Congard.
Répartition arrondie CAUE 206€ selon la population soit 780 habitants.

02-09-2021

Fond Energie Eau(FEE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande formulée par une habitante de la commune pour la prise en charge de ses impayés en électricité qui s'élève à 1 507.14€, demande faite le 09/08/2021.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération.

- ☞ Donne un avis défavorable.

03-09-2021

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ouvrent droit à un complément de rémunération appelé NBI. Elle consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires.

Selon Mme Even CDG 56 :

-Mme Maryvonne JOUENEAUX adjointe technique IM380 peut bénéficier grâce à sa fonction polyvalente d'entretien sur une commune de moins de 2 000 habitants de 10 points de NBI fonction polyvalente (tâches techniques) avec effet rétroactif sur 4 ans si fonctionnaire.

-Mme Christelle PICHON adjoint administratif IM342 peut bénéficier grâce à sa fonction de régisseur de 15 points de NBI fonctions de régisseur camping et garderie scolaire avec effet rétroactif sur 4 ans si fonctionnaire.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de la NBI en faveur de Mme JOUENEAUX Maryvonne et Mme PICHON Christelle avec un effet rétroactif de 4 ans.

04-09-2021

Médaille d'honneur du travail

Un agent de la fonction publique peut, sous condition, recevoir la médaille du travail en récompense de l'ancienneté de services et de la qualité des initiatives prises dans son travail ainsi qu'une gratification de son employeur. Mme PICHON Christelle s'est montrée dévouée à sa commune par son dévouement. Elle a remplacé la secrétaire de mairie en arrêt maladie depuis fin mai en plus de son travail. Elle a assuré pleinement ses fonctions auprès du camping (gestion financière, accueil, ménage) à partir de juin pendant un mois et demi.

Lors des élections, elle a accompagné les nouveaux élus dans l'organisation.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Autorise monsieur le Maire à récompenser Mme PICHON Christelle et lui attribue une gratification de 250€.

05-09-2021

Renouvellement bulletin municipal

Renouvellement du contrat avec Photext.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis positif pour renouveler le contrat avec Photext.

06-09-2021

Enlèvement de souches d'arbres au Pumptrack.

Monsieur le Maire présente un devis de la société SARL LE JULE TP de Carentoir concernant l'arrachage des souches d'arbres sur le Pumptrack qui n'avait pas été pris en compte dans le projet initial.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Autorise Monsieur le Maire a signé les documents concernant le rognage des souches d'arbres du Pumptrack.

07-09-2021

Nouvelle Commission

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de créer une commission « Entretien Ruisseaux », qui permettra le suivi et l'entretien des lits de ruisseaux.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable pour que la commune instaure cette nouvelle commission. Mme WINCKEL Uriell, M. BÉDARD François et M. GUERRIER Alain se sont portés volontaire.

08-09-2021

Poste pour la future Médiathèque

Le travail sur le projet de la médiathèque se poursuit, l'une des conditions de l'octroi de certaines subventions est la création d'un poste dédié à au moins 50%.

Une simulation de salaire à mi-temps est présentée.

Elle représente un coût total d'environ 13 000 € à l'année, cette dépense supplémentaire au regard des services qu'elle rendra à la population est supportable par la commune.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable au futur recrutement d'un(e) Adjoint(e) du Patrimoine.

09-09-2021

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face a un besoin lié à un accroissement d'activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d' Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 21/09/2021 au 21/12/2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétariat à temps incomplet.

Il devra justifier d'une expérience confirmée dans un emploi similaire, maîtriser l'environnement juridique et financier des collectivités territoriales. Connaître le cadre réglementaire des actes administratifs : état civil, législation funéraire, élections, droit d'occupation des sols, marchés publics, gestion du domaine public, droit des assurances, aide sociale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire/Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de faire une réunion avec les agriculteurs de la commune en novembre ou décembre, pour créer un lien et connaître leurs futures attentes.

- Informations

Les permanences des élus du samedi matin seront sur rendez-vous.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-09-2021 à 09-09-2021

Affiché le 24 septembre 2021

Le Conseil Municipal